



# **Covid-19 : les demandeurs d'emploi appelés à s'actualiser à distance**

**- 27 mars 2020**

Pôle emploi revoit son dispositif pour l'actualisation des chômeurs

## **Infos pratiques**

En cette période de confinement, les demandeurs d'emploi, y compris ceux arrivant en fin de droit après le 1er mars, doivent s'actualiser à distance à compter du samedi 28 mars et ce jusqu'au mercredi 15 avril minuit. Téléchargez le mode d'emploi pour s'actualiser à distance.



[> Toutes les actualités](#)